



SERAIT-CE UN TABOU ?

« Il n'y a pas de tabou », c'est une phrase qui m'a marqué !

Mais aujourd'hui, serait-il « tabou » de se poser la question de la répartition des richesses créées dans notre pays, en somme, le fruit de notre travail.

On nous annonce un besoin de 20 milliards d'euros pour financer les retraites à l'horizon 2020. Ce chiffre, qui paraît énorme, impossible à atteindre, doit évidemment faire l'objet d'une véritable relativisation :

- **20 milliards**, c'est aussi le montant du crédit d'impôt accordé aux employeurs en 2012 sans avoir pris une miette sur leurs profits ;
- **20 milliards**, c'est aussi 10 % des aides accordées par le gouvernement au patronat ;
- **20 milliards**, c'est aussi un quart du montant estimé de la fraude fiscale ;
- **20 milliards**, c'est aussi 46 % des dividendes versés aux actionnaires des 40 plus grosses entreprises de France.

Alors, à la lecture de ces quelques exemples, je suis sûr que nous pouvons sans « tabou » préparer et mobiliser pour les actions à venir pour qu'enfin la répartition des richesses soit au cœur d'un réel projet de société, ayant pour objectif le bien-être de tous.

LES ATTENTES DES FRANÇAIS

Les français sont très attachés à la retraite à 60 ans, comme le montre l'enquête portant sur les motivations de départ à la retraite (DRESS, COR, CNAV, DSS).

Elle indique en effet un âge moyen idéal de départ à 60.2 ans (question posée aux retraités partis entre juillet 2010 et juin 2011).

Qu'en est-il de la reconnaissance de la pénibilité ?

L'attente est forte d'une reconnaissance de la pénibilité permettant de partir bien avant 60 ans, ce qui conforte l'exigence du retour à la retraite à soixante ans avec la possibilité de départs anticipés si pénibilité.

Quel niveau de pension ?

Les salariés actifs et les retraités sont très soucieux de leur niveau de pension. Selon un sondage d'IPSOS d'avril 2013, 80 % se disent inquiets sur ce sujet. Ils attendent du système de retraites qu'il garantisse un niveau de vie en rapport avec le salaire d'activité.

**TROIS RAISONS DE PLUS POUR UNE MOBILISATION MASSIVE
LE 10 SEPTEMBRE**

LES CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI

Cinq millions de personnes sont à la recherche d'un emploi.

Près d'un jeune sur quatre est au chômage.

Le raisonnement de nos « élites » consisterait-il, comme à son habitude, en un simple raisonnement comptable, à savoir qu'un jeune au chômage coûterait moins cher qu'un retraité ? Un pays ne peut pas vivre avec des jeunes sans avenir. D'ici peu, les mêmes vont nous dire qu'il faut baisser les allocations chômage parce que le trou de Pôle Emploi atteint 20 milliards.

Les jeunes aussi sont directement concernés par la bataille pour la retraite à 60 ans, donc par la mobilisation du 10 septembre.

UN RETRAITE EN MOINS C'EST UN JEUNE AU CHÔMAGE EN PLUS !

« ESPERANCE DE VIE » : ON NE NOUS DIT PAS TOUT !

« Quand on vit plus longtemps, on peut travailler plus longtemps » : d'une même voix, Gouvernement, MEDEF et UMP n'ont cessé de le répéter.

Seraient-ils victimes d'un délire obsessionnel collectif ?

L'augmentation de la durée de vie en bonne santé (sans handicap) diminue, elle est de : 62 ans pour les femmes, 63 pour les hommes, 59 ans pour les ouvriers et 69 pour les cadres.

D'autre part, dans le secteur privé 60 % des salariés sont en maladie, en invalidité ou au chômage lorsqu'ils prennent leur retraite.

Dans le cadre de sa prospective 2025, espérons que le Gouvernement a intégré les conséquences d'une vision qui risquerait d'entacher rapidement la courbe d'augmentation de l'espérance de vie !

LE BON SYSTÈME C'EST LA RÉ- PARTITION

Le bon système, c'est bien évidemment celui qui permet de garantir à chacun la continuité de son meilleur niveau de vie de carrière lors du passage de l'activité à la retraite d'abord, et ensuite, tout au long de celle-ci.

En dépit des préconisations du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OCDE, de la Commission Européenne pour augmenter la capitalisation dans tous les pays, notre système français fonctionne à plus de 95 % en répartition.

Cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment et que ces cotisations sont constitutives de futurs droits à la retraite. C'est la base du contrat intergénérationnel.

En pratique, seul un régime de retraite par répartition est susceptible d'apporter une telle garantie. Il repose en effet sur l'obligation faite à l'ensemble des actifs de cotiser, les cotisations étant immédiatement employées au financement des pensions de retraite sans transiter sur les marchés, ce qui permet de les soustraire à tout risque de déperdition financière. Un régime de retraites par répartition, c'est donc sûr !

Financé par des cotisations sur salaires, il repose sur la masse salariale nationale, soit 60 % du PIB, c'est-à-dire 60 % des richesses créées par le travail. Pour qu'un système de retraites par répartition fasse faillite, il faudrait donc qu'il n'y ait plus de salaire versé, c'est-à-dire, plus aucune production de travail et donc de richesses. Le cas ne s'est jamais vu. A contrario, nombreux sont les fonds de pension qui ont fait faillite !

Mais, la répartition ne garantit pas à elle seule le niveau de pension comme on peut hélas le constater, avec les reculs initiés par les précédentes réformes.

La solidarité intergénérationnelle ne perdure que si les générations les plus jeunes acquièrent la certitude qu'elles bénéficieront à leur tour de bonnes retraites.

Que valent les systèmes par capitalisation ?

Les systèmes par capitalisation, les produits d'épargne retraite (PERCO, PÈRE, PERP, etc.) ne peuvent pas garantir un niveau de prestation donné, quelle que soit leur conception. L'argent épargné est en effet placé sur les marchés financiers, sujets à retournements, dont le plus récent est le « krach » de 2008. Aux Etats Unis, des octogénaires, dont la rente a perdu du jour au lendemain 40 à 60 % de sa valeur, ont ainsi dû rechercher un emploi (sans aucune chance d'en trouver compte tenu du chômage). Certains fonds de pensions d'entreprises ont tenté par le passé de fonctionner à prestations définies, le risque boursier étant assumé par l'entreprise qui s'engageait à compenser les pertes, ce qui a, parfois, causé sa faillite. Souvenons-nous d'ENRON.

Banquiers et assureurs de tous poils ont retenu la leçon. Ils ne proposent plus des produits d'épargne « à prestation définie » mais des produits « à cotisations définies », seul le taux de cotisation exigé du souscripteur est défini, aucun engagement n'est pris quant à la prestation.

C'est donc l'individu qui supporte le risque de perdre tout ou partie de l'épargne constituée tout au long de sa vie !

A VOS AGENDAS...

3 SEPTEMBRE : meeting NANTES inscriptions à l'UD

5 SEPTEMBRE : AG de l'UD à GUIDEL

10 SEPTEMBRE : Manifestations intersyndicales RETRAITES à 10 H 30 : LORIENT–VANNES PONTIVY– BELLE ILE

La retraite en quelques chiffres :

Les données de l'équation des retraites :

- 16,4 millions de retraités dont 15,3 de droits directs.
- 271 milliards de pensions servies :
 - Pensions moyennes (droits directs) : 1245 €
 - Femmes (droits directs) : 879 €
 - Hommes (droits directs) : 1657 €
- Niveau médian des retraites inférieur de 7 % au niveau de vie des actifs en 2006
- Le financement des retraites en 2011 comportait 66 % de cotisations, 18 % d'impôts et taxes (dont CSG), transferts autres branches... 16 % de subventions publiques pour équilibrer certains régimes.

Le rapport démographique entre actifs et retraités (20 à 59 ans/+ de 60 ans) était de 2.5 actifs pour 1 retraité en 2006 et passerait de 1.5 actifs pour 1 retraité en 2040.

Les besoins de financement seraient environ de 1 % du PIB en 2020, soit 20 milliards d'euros contre 0.2 à 2.4 % du PIB en 2040.